# Commune de Vieille-Chapelle - 62136

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 30 juin 2017, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 23 juin 2017.

12 conseillers municipaux étaient présents, absents : Mesdames LELEU et MANTEN et Messieurs CRESSON, DECARNIN, LEWEURS

Monsieur LEWEURS Serge ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean-Michel

Monsieur CRESSON Eric ayant donné pouvoir à Mme MOREL Dorothée

Madame MANTEN Marylène ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean François

Madame GODESENCE Sidonie est élue comme secrétaire de séance.

Monsieur LEWEURS souhaite que l'on apporte une précision au compte-rendu de la réunion du 17 mai 2017, point N°18-17. Il a simplement rappelé à Monsieur le Président de parler du cas de Monsieur FLUET qui a quitté Vieille-Chapelle et que ce n'est pas lui qui demande son remplacement. Monsieur le Président rappelle ensuite aux membres du conseil présents qu'ils étaient d'accord, lors de la précédente réunion, pour revoir la constitution des membres du CCAS suite au départ de Monsieur FLUET. Après ces précisions les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

## Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé le contrat de remplacement de Monsieur WAQUET Hervé par Monsieur MURAWSKI Francis, la commande de blouses à L'ECHOPPE (330 € 00 TTC), le remplacement d'une résistance « armoire froide » (176 € 08 TTC), l'achat de tablettes à I TECH (7 999 € 00 TTC), l'achat pour le centre aéré juillet à Papeterie PICHON (203 € 23 TTC), l'achat fournitures de bureau DG BURO (1 719 € 47 TTC), le guide de l'état civil à BERGER LEVRAULT (65 € 81 TTC), les plateaux + grilles de fours Grandes Cuisines (121 € 97 TTC), divers matériaux chez MAX MINE (351 € 34 TTC).

## Désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il faut élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral. Monsieur le Maire propose à chacun de passer au vote qui donne les résultats suivants : Monsieur DUTHOO Jean François (13 suffrages), Monsieur DESSE Jean-Michel (12 suffrages).

Monsieur le Maire demande ensuite qui se présente pour être délégué suppléant. Madame PRUVOST Charlotte, Madame PAGES Nicole et Madame COISNE Sylvie se présentent. Monsieur le Maire propose à chacun de passer au vote donne les résultats suivants : Madame PRUVOST Charlotte (13 suffrages), Madame PAGES Nicole (13 suffrages), Madame COISNE Sylvie (13 suffrages).

Les résultats ont aussitôt été transmis à la Préfecture et envoyés en recommandés.

# Demande de subvention DETR et Département pour la Ferme de M SENECHAL

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 19 mai qui confirme que, sur proposition de Monsieur Stéphane Saint-André, une subvention exceptionnelle pourra être attribuée au titre de la DETR à hauteur de 25 % pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente de la ferme SENECHAL (grange), sur un montant de travaux Hors Taxes de 192 331 € 92, soit un montant de subvention de 48 082 € 98. Monsieur le Président demande de l'autoriser à faire cette demande.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président signale qu'il a monté un dossier de demande de subvention au titre du FARDA pour les travaux de restauration de la ferme de Monsieur SENECHAL (3<sup>ème</sup> tranche) évaluées à un montant de travaux Hors Taxes de 192 331 € 92. La demande de subvention représente 40% du montant des travaux, soit 76 932 € 77. Monsieur le Président demande de l'autoriser à faire cette demande.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

# Désignation d'un référent communication et d'un représentant CISPD pour Artois Comm

Monsieur DUTHOO Jean François se propose, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président demande qui veut être référent à la constitution du CISPD de Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Monsieur le Président se propose, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## Renouvellement des membres du CCAS

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de renouveler les membres du CCAS du fait du départ de Monsieur FLUET Jean-Marie ayant quitté la commune, et de Madame LELEU Hélène, membre élue souhaitant se retirer. Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil municipal le renouvellement des membres du CCAS et propose d'annuler les délibérations du 3 avril 2014 et du 11 septembre 2014.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de passer à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et que cela soit fait à bulletin secret.

Sont donc élus membres du CCAS : Monsieur DESSE Jean-Michel (élu d'office en tant que président du CCAS), Madame MOREL Dorothée, Madame TURPAIN Rose-Marie, Monsieur LEWEURS Serge, Madame PRUVOST Charlotte, Madame GODESENCE Sidonie, Madame MANTEN Marylène, Madame PAGES Nicole.

Monsieur le Président propose pour les membres extérieurs : Madame SENECHAL Marie Ange en tant que Membre UDAF, Madame DELEHAYE Marie Paule, pour l'association « Club de Loisirs et des Aînés », Mademoiselle GEORGE Marie Henriette, pour l'association « Richebourg Solidarité » et responsable de la bibliothèque, Monsieur PRUVOST Michel, pour l'association « Club de Loisirs et des aînés », Président, Madame DUTHOO Virginie, assistante en milieu hospitalier, Madame MOUTON Christine, personne qualifiée, Madame BOUSSIGA Audrey, famille d'accueil pour le Département du Pas de Calais.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président évoque ensuite le Centre Intercommunal d'Action Sociale, compétence optionnelle qui devrait être mise en place par la nouvelle communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Municipal qu'actuellement VIEILLE CHAPELLE possède un CCAS qui fonctionne bien, surtout pour tout ce qui concerne la proximité, la connaissance des personnes en difficulté sur la commune. De plus, le CCAS de Vieille-Chapelle a intégré, avec l'aide de la commune de RICHEBOURG, l'association « Richebourg Solidarité », ce qui permet de proposer aux personnes en difficulté sur la commune une solution efficace qui ne pourrait pas être apportée par la commune seule. Mme MOREL précise qu'il serait cependant souhaitable d'avoir une assistante sociale référente sur la commune. Monsieur le Président propose donc aux membres de conseil de réfléchir et s'orienter plutôt vers une solution de CIAS entre la commune de Vieille-Chapelle et celle de Richebourg, plutôt que celle proposée par Artois-comm.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## TAP rentrée scolaire de septembre

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que le Décret concernant les rythmes scolaires est paru le 28 juin, le comité de pilotage des TAP s'est réuni le 29 juin et le conseil d'école, le 30 juin. Tous sont d'accord pour revenir à la semaine de 4 jours. A savoir l'école aura lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le bilan des TAP : Madame MOREL explique qu'avec le beau temps les enfants ne viennent plus au TAP. Le point positif est que ces activités ont toujours été gratuites, et qu'ils y avaient des activités culturelles, sportives.

Madame MOREL signale que l'Amicale Laïque de l'Ecole des 2 Rivières a fait un sondage et que sur 78 questionnaires envoyés (38 personnes ayant répondu), 31 réponses sont en faveur de la reprise de la semaine de 4 jours. 30 souhaiteraient que quelque chose soit mis en place le mercredi. Cependant, lors du Comité de Pilotage des TAP, les enseignantes avaient insisté sur le fait que les enfants apprenaient beaucoup mieux le matin ; le rythme idéal étant de mettre l'école sur 4 jours1/2 en terminant les cours plus tôt. Madame MOREL explique que pour certains enfants avec la garderie du matin et de soir, cela ne changerait en rien au niveau du rythme et que les journées seraient très chargées pour ceux qui ne pourraient pas rentrer plus tôt chez eux.

Madame MOREL pose alors la question pour le mercredi : faut-il mettre en place un accueil des loisirs, garder la cantine, ou rediriger les familles vers des accueils voisins ? Qu'adviendrait-il alors des divers contrats mis en place ? La décision est alors prise de tenter de mettre en place un accueil de loisirs à condition d'obtenir un nombre suffisants d'inscriptions.

Monsieur le Président propose de faire un courrier pour indiquer qu'il y aura un centre aéré le mercredi à la condition qu'il y ait assez d'enfants inscrits. Les inscriptions devront se faire pour une période complète. Pour la période de septembre-octobre la restauration sera prévue le mercredi midi moyennant le prix de 2 € 90. Dans ce courrier il sera stipulé que les enfants pourront s'inscrire à la 1/2 journée avec ou sans cantine. Le prix proposé pour la journée sera le prix appliqué pour les centres de loisir, soit 1/5 du tarif de la semaine de 5 jours appliqué pour les centres aérés en fonction de coefficient CAF. Pour ceux qui vont d'inscrire à la ½ journée, les tarifs seront ceux appliqués aux activités du mercredi et suivant également le coefficient CAF.

Madame GODESENCE demande pour les enfants qui vont dans une école autre que celle de VIEILLE CHAPELLE, les enfants seront-ils accueillis à quel tarif. Monsieur le Président répond que ce courrier sera donné à tous les habitants de VIEILLE CHAPELLE, mais également aux enfants extérieurs qui viennent à l'école de VIEILLE CHAPELLE.

## FPIC/DSC

Monsieur le Président donne les détails de la réunion du 20 juin à la communauté d'agglomération concernant le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fond concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC) concernant la commune de VIEILLE CHAPELLE. Pour le FPIC, la commune va percevoir 3 436 en 2017 au lieu de 3 025 € en 2016. Concernant la DSC, cette année la commune va percevoir 1 468 € au lieu de 1 192 € 00 en 2016.

#### Demande de remboursement location salle

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Mademoiselle DUCORNAIT Mélanie demandant l'annulation de la réservation du foyer communal du 26 août prochain. Monsieur le Président signale que Mademoiselle DUCORNAIT Mélanie a déjà versé la somme de 85 € 00 en janvier et propose de lui retenir la somme de 50 € 00 comme stipulé dans le contrat. Il convient donc de lui rembourser la différence, soit 35 € 00. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

## Compte rendu des différents syndicats

Monsieur MALY Eric : Commission attractivité et développement du territoire

Cette commission aborde les opérations et études d'aménagement, partenariats, archéologie, urbanisme planification, droits des sols, le dispositif des fonds de concours. Certains de ses champs font l'objet d'un groupe de travail particulier : compétence PLU

D'autres de commissions spécifiques : Ruralité, transports, SCOT, culture, sport et le tourisme d'un établissement public : l'OTI.

Les fonds de concours peuvent être accordés pour les thématiques suivantes:

- Acquisitions foncières de mise en valeur d'espaces naturels
- Création ou grosse réparation d'un ouvrage indispensable pour garantir la continuité d'un itinéraire de randonnée pédestre ou VTT-VTC reconnu d'intérêt communautaire par la communauté au titre de sa compétence
- Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Actions concourant à la mise en œuvre du schéma communautaire de développement de la lecture publique
- Création d'aires d'accueil et de services pour les campings cars
- Travaux relavant de la transition énergétique sur le patrimoine bâti existant

 Acquisitions et travaux d'aménagement de locaux destinés à accueillir des activités commerciales ou artisanales de proximité

## M CRANKSHAW FREDDY: Le SIADEBP

Le contrôle des débits incendie a été effectué par le SIADEBP, la tarification de cette prestation sera de 5 € 41 par poteau, soit pour VIEILLE CHAPELLE 75 € 74. La commune devra faire un bon de commande pour demander le contrôle qui pourra se faire une fois tous les 3 ans.

## **Questions diverses**

## Offre assurance AXA

Monsieur le Président signale qu'il a demandé à AXA une offre de prix pour l'assurance de l'ensemble des bâtiments communaux, le coût serait de 3 890 € 15. Actuellement la commune paye à GROUPAMA la somme de 6 139 € 19 (sans compter l'assurance de l'ADMR). Monsieur le Président propose de demander également une offre concernant l'assurance des véhicules. Monsieur le Président proposera au prochain conseil de septembre de modifier les contrats d'assurance.

## Remboursement de l'assurance.

Monsieur le Président signale que suite à la vérification de SOCOTEC, il a été demandé de remplacer les blocs de sécurité détériorés suite à la surtension qui s'est produit en août dernier. Groupama propose de rembourser la somme de 868 € 27. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette somme. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## Faucardage de la LAWE

Monsieur le Président donne lecture de la lettre du Sage Lys concernant le faucardage de la LAWE. Monsieur GAQUERE demande à Monsieur NORO, Président du SIPAL le faucardage de la LAWE en urgence au vu de la végétation qui se fait abondante à cette période. Monsieur le Président explique que ce courrier fait suite à une discussion qu'il a eue avec M. GAQUERE à la réunion à Artois Comm.

## Désignation d'un suppléant logement

Monsieur le Président demande qui veut faire parti de la commission logement d'Artois-comm. Monsieur DUTHOO se propose. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## Logement aidés

Monsieur le Président signale qu'il vient de recevoir le projet de construction de 4 logements locatifs individuels dans le lotissement (Maisons et Cités). Il y aurait 1T3, 1T4 et 2T2 conformément à ce que le conseil municipal avait souhaité. Monsieur Clarys (Maison et Cités) doit maintenant négocier l'achat de la parcelle avec le lotisseur pour démarrer la construction au 2<sup>nd</sup> semestre 2018.

## Jury des jardins fleuris

Monsieur le Président signale que le passage du Jury des villages fleuris va passer le mardi 11 juillet vers 14 H 00 et qu'il faut compter environ 45 minutes. Monsieur le Président demande qui peut être présent. Mesdames MOREL et TURPAIN vont accueillir les membres du jury et montrer le village.

#### Vitesse

Monsieur le Président indique qu'un radar informatif avait été placé devant le café Saint-Eloi car peu de gens respectent les limitations de vitesse. Il va donc être envisagé de mettre des systèmes efficaces pour ralentir les véhicules. Monsieur le Président précise qu'il est en discussion pour en installer trois, un au niveau de l'auberge, un au niveau de l'entrée de la mairie et le dernier au niveau de la sortie du lotissement. Monsieur le Président a demandé à Monsieur BOCHU de chiffrer le coût, afin de demander des aides au niveau du département. Monsieur le Président signale également que des contrôles radar sont programmés par la gendarmerie sur la commune de VIEILLE CHAPELLE.

#### <u>Ecole</u>

Monsieur le Président signale que 82 enfants sont inscrits à la rentrée de septembre 2017 au lieu de 78 cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 30.